



La FCPE demande une revalorisation de l'allocation scolaire

La rentrée des classes s'annonce plus coûteuse qu'à l'accoutumée pour les parents. Car l'inflation emporte tous les prix vers le haut, y compris ceux des fournitures scolaires. Face à cette tendance, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a appelé le gouvernement à revaloriser l'allocation de rentrée (ARS), versée aux ménages précaires afin de réaliser les achats de la rentrée. « Les prix peuvent évoluer de 10 à 40% selon les fournitures », s'est ainsi alarmé Eric Labastie, secrétaire général de la FCPE, au micro de franceinfo ce mardi. Plusieurs fabricants ont en effet annoncé que des hausses étaient à prévoir, à l'instar d'Oxford, spécialisé dans les cahiers. Le prix de ces produits pourrait augmenter de 40% en raison de l'augmentation du coût des matières premières. « On subodore une hausse de 5% à 10%, ce qui est très important pour certaines familles », indique en outre Eric Labastie.

[Revoir le calendrier](#)

La FCPE appelle également à revoir le calendrier de versement de cette aide. Selon la Fédération de parents d'élèves, l'ARS devrait abonder le compte en banque des familles dès le mois de juillet, pour leur permettre de faire leurs achats plus tôt. Cela doit selon elle permettre de mieux faire face à l'inflation et d'anticiper les dépenses. Car actuellement, l'ARS est versée à la fin du mois d'août.

L'allocation de rentrée scolaire est versée chaque année depuis 1974 à environ 3 millions de familles modestes. Son montant évolue en fonction de l'âge des enfants du foyer : elle s'élève ainsi actuellement à 376,98 € pour les enfants de 6 à 11 ans, à 397,78 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 411,56 € pour ceux de 15 à 18 ans. Elle est destinée à payer des fournitures, des vêtements et des livres aux enfants qui entament une nouvelle année scolaire.

